

# A.S.C. BNP-PARIBAS SECTION SKI ALPIN



24, rue Danielle Casanova  
75002 – PARIS  
☎ 01 42 98 69 41

le 11 décembre 2019

## L'A.S.C. BNP PARIBAS PARIS

vous convie

A **LA PLAGNE**



Les 18 et 19 janvier 2020

Pour y disputer son traditionnel

**CHALLENGE BNP-PARIBAS,  
TROPHEE CHARLIE GONIN  
MEMORIAL ELIE GLEYAL**

**Le 59<sup>ème</sup>**

**la Plagne Tourisme**  
www.la-plagne.com

Identification TVA: FR 07 814566972 - SIRET : 814566972 00018



## Informations et règlements

### LES COURSES (sous réserve de modification selon enneigement et conditions météorologiques) :

- Géant en 2 manches le samedi 18 janvier sur le stade Jean-Luc Cretier de Plagne Centre
- Slalom, mémorial ELIE GLEYAL, en 2 manches le dimanche 19 janvier sur le Stade Jean-Luc Cretier.
- Coupe des couples calculée sur le résultat du Slalom
- Challenge BNP PARIBAS, Trophée Charlie GONIN sur l'ensemble des deux courses..
- Remise des coupes et médailles dans l'aire d'arrivée.

A noter : **le contrôle des portes sera à la charge des concurrents.**






### Hébergements :

Le club ASC BNP PARIBAS ne gèrera pas cette logistique, mais vous propose de vous adresser à l'agence OXYGENE IMMOBILIER qui vous réservera le meilleur accueil pour vous aider à trouver votre hébergement pour ce WE :



Place du Chaudron  
73219 - La Plagne Cedex  
Tel : 04 79 09 05 82  
url : [www.la-plagne.com](http://www.la-plagne.com)  
@mail : [reservation@la-plagne.com](mailto:reservation@la-plagne.com)

### LES TARIFS :

	GEANT	20 €
	SLALOM	20 €
	Les deux courses	40 €
	Rem Mécaniques Spécial course	27 € / jour
	Soirée de Remise des Prix	35 €

Envoyer vos inscriptions par E-Mail aux adresses suivantes :

[jl638373@gmail.com](mailto:jl638373@gmail.com)

et en copie à :

[jl.boutonnet@free.fr](mailto:jl.boutonnet@free.fr)  
[stefmexfr@yahoo.fr](mailto:stefmexfr@yahoo.fr)

En attendant de vous retrouver sur nos courses, en tant que Président de notre section Ski Alpin de l'ASC BNP-PARIBAS, je vous souhaite au nom de toute notre section, de Joyeuses Fêtes de fin d'année, une bonne saison 2019-2020, avec une neige abondante et de qualité, ce qui semble se présenter ainsi au vu de la météo de cette fin d'année.

Bien amicalement.

**Jean-Luc BOUTONNET**

Président section Ski Alpin ASC BNP-PARIBAS  
Chargé de l'organisation du Challenge

**Quelques numéros utiles :**

J-Luc Boutonnet **06 64 01 83 66**

Stéphane Lambert **06 66 47 80 81**

Marc Domenego **06 64 01 48 88**

**NOTA** : Comme chaque année depuis que nous organisons notre challenge, nous tâchons, dans la mesure du possible de ne pas faire supporter aux absents les frais induits par leurs désistements. Toutefois, cela ne s'obtient que par une négociation serrée avec nos fournisseurs !! Nous ne sommes donc pas en mesure d'en prendre l'engagement au moment d'envoyer cette invitation. Vous trouverez donc ci-dessous un tableau destiné à vous informer de l'impact financier possible de tout désistement tardif et intempestif dans vos équipes.

Tableau des frais de désistement :

entre le 02 et le 09/01/2019	après le 09/01/2019
<b>20% du prix de la prestation demandée</b>	<b>35% du prix de la prestation demandée</b>
<b>100% sur les RM</b>	<b>100% sur les RM</b>

## WELCOME TO PARADISKI

UN CONCENTRE D'EXPERIENCES UNIQUES



## Règlement des Coupes de GEANT & de SLALOM (Mémorial Elie GLEYAL)

- Les coupes BNP-PARIBAS de GEANT & de SLALOM sont ouvertes à tous les membres, hommes et dames, des clubs d'entreprises adhérents du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest de la FFS :
  - titulaires d'une licence compétiteur de la FFS en cours de validité,
  - munis d'un certificat médical autorisant la pratique du ski Alpin de compétition,
  - entrant dans les catégories d'âge de minimes à vétérans.
 Ainsi qu'à tout licencié FFS n'entrant pas dans ces catégories, sur invitation de l'organisation.
- L'organisation des compétitions est soumise au règlement en vigueur à la FFS.
- Des classements individuels féminins et masculins seront établis à l'issue de l'épreuve, qui donneront lieu à l'attribution de médailles aux trois premières et premiers.
- Les classements par équipe seront établis par l'addition des trois meilleurs temps réalisés par les coureurs d'un même club, dont au moins une dame et au moins un homme. Une coupe sera remise au club vainqueur de chaque épreuve à titre définitif.
- L'engagement à ces épreuves implique l'acceptation complète des conditions du présent règlement.

## Règlement du Challenge BNP-PARIBAS au COMBINE, trophée Charlie GONIN

- Le Challenge BNP-PARIBAS regroupe les participants des coupes BNP-PARIBAS de GEANT et de SLALOM. En conséquence les conditions de participation sont les mêmes que pour ces deux épreuves.
- Un classement individuel féminin et masculin sera calculé par addition des temps de chaque concurrent dans chacune des deux épreuves (GEANT et SLALOM). Ce classement donnera lieu à l'attribution de médailles aux trois premières et premiers.
- Le classement par équipe sera établi par l'addition des trois meilleurs temps dont au moins un homme et au moins une dame dans les classements individuels de Géant et de Slalom. Ce classement donnera lieu à l'attribution du Challenge BNP-PARIBAS à titre définitif.
- L'engagement à cette épreuve implique l'acceptation complète des conditions du présent règlement.



## Règlement de la coupe des COUPLES

- La Coupe des COUPLES, disputée sur l'épreuve de SLALOM du challenge BNP-PARIBAS, est ouverte à tous les membres, hommes et dames, des clubs d'entreprises adhérents du Comité Régional de Ski d'Ile de France et des Nord-Ouest de la FFS :
  - titulaires d'une licence/carte neige FFS de compétition en cours de validité,
  - munis d'un certificat médical autorisant la pratique du ski Alpin de compétition,
  - entrant dans les catégories d'âge minimes à vétérans.
 Ainsi qu'à tout licencié FFS n'entrant pas dans ces catégories, sur invitation de l'organisation
- L'organisation de la compétition est soumise au règlement en vigueur à la FFS.
- Le classement par équipe mettra en concurrence des formations constituées de couples avérés, mariés ou non mariés, mais dont la vie est commune, de notoriété publique au sein des clubs d'entreprises Parisiens !?!.
- Les critères d'appréciation de la qualité de couple restent l'apanage du club organisateur. En cas de contestation de la validité d'une équipe, les organisateurs conservent l'autorité de décréter l'homologation d'une équipe qui apportera la preuve de sa situation de couple ... !!!.
- Une coupe, offerte à titre définitif, récompensera le couple gagnant.
- L'engagement à cette épreuve implique l'acceptation complète des conditions du présent règlement.